

FRANCE

Délais de paiement : la France encore derrière l'Allemagne

ENTREPRISES

Seules 43,4 % des entreprises françaises respectent le délai de 60 jours maximum pour régler leurs factures, selon Altares.

Bercy organise les Assises des délais de paiement ce lundi.

Marie Bellan
@mbellan1

Comme dans beaucoup de domaines économiques, nos voisins allemands font mieux que nous sur les délais de paiement. D'après les données qui seront présentées par la société Altares ce lundi à l'occasion des Assises des délais de paiement à Bercy, 64,6 % des entreprises allemandes paient leurs factures dans les temps, c'est-à-dire en deçà du délai de soixante jours fixé par une directive européenne. En comparaison, les entreprises françaises ne sont que 43,4 % à être dans les clous. Un chiffre qui s'est nettement amélioré ces dernières années mais qui reste largement insuffisant.

Aux Pays-Bas, les entreprises sont plutôt vertueuses : 62,5 % respectent le délai de soixante jours. En Espagne aussi, grâce à de très gros efforts pratiqués dernière-

ment, 53,1 % des entreprises paient leurs factures à temps. A contrario, l'Italie (37,6 % des entreprises), le Royaume-Uni (30,1 %), mais surtout le Portugal (18,3 %) sont de très mauvais élèves sur le respect des

Les chiffres clefs

10,9

JOURS

La durée moyenne des retards de paiement des entreprises françaises au deuxième trimestre 2017.

18,3

JOURS

Le délai moyen global de paiement de l'État à fin décembre 2016, toutes natures de dépenses confondues.

Des délais différenciés selon les secteurs pour rééquilibrer les rapports entre donneurs d'ordre et fournisseurs.

délais de paiement. « Il y a une dimension culturelle, bien sûr. Les pays du Nord ont toujours eu tendance à mieux payer que les pays du Sud où l'on attend souvent le dernier moment pour honorer sa facture. Mais il y a surtout des organisations différentes, explique **Thierry Millon**, directeur des études Alta-

res. En Allemagne notamment, les entreprises utilisent beaucoup l'escompte, c'est-à-dire le paiement avant date. Or très peu d'entreprises françaises le pratiquent, car c'est très compliqué au niveau comptable. »

Adapter en fonction de la taille de l'entreprise

Les marges de progrès sont encore importantes pour les entreprises françaises. D'où l'idée de revenir sur la réglementation des délais de paiement dans la future loi Entreprises que prépare le gouvernement pour le printemps 2018. Pas nécessairement pour raccourcir les délais légaux de manière uniforme (il faudrait déjà qu'une large majorité d'entreprises respectent les

délais légaux en vigueur), mais éventuellement pour adapter les délais suivant la taille des entreprises. Les TPE et PME étant les plus fragiles en termes de trésorerie, ce sont elles qui souffrent le plus des retards de paiement.

Des délais de paiement à trente jours pour les clients des TPE et PME, notamment lorsqu'il s'agit d'un grand groupe, pourraient ainsi s'imaginer. Ou bien des délais différenciés selon les secteurs (c'est déjà le cas dans les transports par exemple, qui sont à trente jours maximum), pour rééquilibrer les rapports entre donneurs d'ordre et fournisseurs dans certaines activités, comme la grande distribution. ■

Le poids des entreprises respectant les délais de paiement

En %, fin du premier semestre 2017

